

# SITUATION GEOGRAPHIQUE ET HISTORIQUE

## SITUATION GEOGRAPHIQUE

Etablissement pour personnes âgées dépendantes, la Maison de Retraite se situe au cœur de l'Auvergne, à 30 km de la chaîne des Puys, à mi-chemin entre Clermont-Ferrand et Vichy.

Deux gares SNCF se trouvent à proximité (Aigueperse et Gannat).

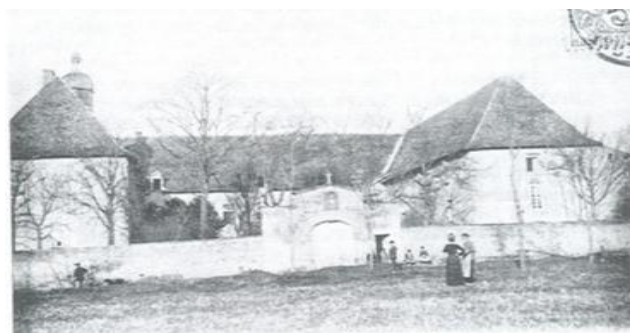
L'autoroute A75 est accessible à 15 km à Riom, Gannat ou Combronde.

Elle se situe à l'entrée du village d'Effiat, route de Randan.

Un vaste parc clos, aménagé en espaces verts et en allées piétonnes, entoure le bâtiment.

## HISTORIQUE

Etablissement fondé en 1648 suite à une donation du Marquis Antoine Coiffier Ruzé d'Effiat, surintendant des finances et maréchal de France sous Louis XIII.



Transformé d'Hospice en Maison de Retraite en 1976. Rénové et agrandi à partir de 1980 et de nouveau modifié actuellement pour offrir 100 % de chambres individuelles et d'améliorer notablement les espaces collectifs.

Transformé en E.H.P.A.D. en 2002 suite à la signature d'une convention tripartite engageant l'établissement dans une démarche d'amélioration de la qualité.





# PRESENTATION ET ADMISSION

## PRESENTATION

L'établissement peut recevoir 100 résidents sur deux étages, organisé autour d'un patio central.

### Les unités d'hébergement :

Au rez-de-chaussée le service *Cinq Mars*

Au premier étage le Service *Gergovie*

Chaque unité dispose d'une salle de restaurant avec salon et télévision.



Un salon de coiffure et d'esthétique sont à la disposition des résidents.

Sous la responsabilité d'un adjoint des cadres, l'administration gère toutes les fonctions (accueil, facturation, personnel, Service Economat, finances)

### Les services généraux :

- \* Cuisine
- \* Service entretien



## VOTRE ADMISSION

Le personnel est à votre disposition pour vous faire découvrir l'E.H.P.A.D. d'Effiat et préparer votre admission. L'établissement accueille des personnes âgées autonomes ou dépendantes d'au moins 60 ans sauf exception.

Le mode d'admission est fondé sur le principe et l'égalité de tous, sans restriction d'opinion, de croyance ou de situation sociale. Votre admission est prononcée par le Directeur, après avis du médecin coordonnateur.

Le dossier d'admission comprend :

- \* Les renseignements administratifs (état civil, référence des proches, ressources, droit à l'assurance maladie et mutuelle, assurance responsabilité civile, modalité de paiement des frais de séjour),
- \* Les renseignements médicaux qui seront complétés par votre médecin traitant ou un médecin hospitalier,
- \* 1 contrat de séjour,
- \* 1 règlement de fonctionnement,
- \* 1 livret d'accueil.

Ce dossier est disponible au bureau d'accueil du lundi au vendredi de 9 h à 16 h.

Il peut également vous être transmis par courrier postal ou électronique ([administration@mr-effiat.fr](mailto:administration@mr-effiat.fr)) ou remis au cours de votre visite de l'établissement.

En application de la loi du 6 janvier 1978 vous pouvez avoir accès aux informations nominatives qui vous concernent et que vous avez transmises. Vous avez le droit de vous opposer au recueil et aux données vous concernant.



## FACTURATION

Le prix de journée comprend un tarif hébergement et un tarif correspondant à votre dépendance, G.I.R. ( Groupe Iso Ressources : niveau de dépendance validé par le Conseil Général du Puy de Dôme ).

Le coût du séjour à la charge du résident est composé de plusieurs éléments :

### Tarifs 2020

Tarif hébergement chambre à 1 lit : 55.08 € par jour

Tarif dépendance :

GIR 5-6 5.85 € par jour

*Le Ticket Modérateur est toujours à la charge du résident*

GIR 3-4 13.77 € par jour

GIR 1-2 21.71 € par jour

Pour les résidents de moins de 60 ans : Tarif hébergement : 72.02 € par jour

**Des déductions sont apportées en cas d'hospitalisation** ou de sortie non définitive.

Ce prix de journée est fixé par arrêté du Conseil Général, sur proposition du Conseil d'Administration, il est révisé tous les ans.

Les frais d'hébergement sont réglés par prélèvement automatique à terme échu chaque mois au Trésor Public.

Quelles sont les aides financières possibles ?

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie - APA (par le Conseil Général) :

L'APA permet aux personnes de plus de 60 ans, en perte d'autonomie, de financer une partie du tarif dépendance.

Elle correspond à la différence entre la dépendance totale et le ticket modérateur :

soit 15.86 €/jour pour les GIR  $\frac{1}{2}$  et 7.92€/jour pour les GIR  $\frac{3}{4}$

L'Allocation Logement (par la caisse d'Allocations Familiales ou la Mutualité Sociale Agricole)

Une aide au logement peut vous être accordée pour vous aider à payer votre séjour.

Elle dépend des ressources et du logement occupé dans l'établissement.

L'Aide Sociale (par le Conseil Général)

Cette aide est destinée aux résidents dont les revenus ne suffisent pas à assurer les frais d'hébergement sous certaines conditions.

Frais liés aux soins

Le coût des médecins spécialistes, des actes de radiologies lourds, des produits pharmaceutiques, des transferts médicaux, du dentiste sont à votre charge, ils peuvent être remboursés par votre caisse de Sécurité Sociale et éventuellement votre mutuelle.

# VIE QUOTIDIENNE

## VIE QUOTIDIENNE

Le personnel de l'E.H.P.A.D. respecte les habitudes de vie du résidant pour l'accompagner dans les actes de la vie au quotidien.



### LES UNITES D'HEBERGEMENT

Un cadre de santé assure la coordination des unités d'hébergement et veille à la qualité de votre accompagnement. Les infirmiers, aides-soignants, agents des services hospitaliers, psychologue, psychomotricienne et éthologue sont à votre service.

Le kinésithérapeute ainsi que le pédicure pour les résidants diabétiques interviennent sur prescription médicale et l'établissement prend en charge ces soins. Sinon l'intervention du pédicure reste à votre charge.

L'hébergement se fait dans des chambres à 1 lit.

Elles disposent :

D'une salle de bain avec douche, d'un WC, d'un lit médicalisé, d'une penderie, d'une table de nuit, d'une prise TV et téléphone. Pour votre sécurité un appel malade permet rapidement de répondre à votre demande.

Les chambres peuvent être aménagées et décorées par l'apport de petits meubles ou objets personnels qui doivent répondre aux normes non feu en vigueur.



### LES REPAS



Le petit déjeuner est servi à partir de 7 h 30

Le déjeuner à 12 h

Une collation à 15 h 30

Le dîner à 18 h 30 (19 h fin 2012)

Tous les services disposent d'une salle à manger où sont pris les repas en toute convivialité.

Les menus sont élaborés par une commission en fonction des saisons et affichés dans la salle à manger.

Des repas spécifiques sont servis les jours de fête.

Le service cuisine prépare des repas traditionnels.

Vous pouvez, ainsi que vos proches participer à la commission hôtelière qui se réunit tous les 2 mois pour donner votre avis.

Vos familles et amis ont la possibilité de prendre leurs repas avec vous en réservant auprès des équipes 48 heures à l'avance ou 15 jours si les accompagnants sont plus de 6 personnes.



## VIE QUOTIDIENNE (suite)

### VOS ANIMAUX DE COMPAGNIES

Les animaux de compagnie sont autorisés dans l'établissement. Vous pouvez vous installer avec votre animal de compagnie sous certaines conditions :

- vous devez être en mesure d'en prendre soin,
- l'animal n'induit pas de nuisance et ne présente

pas de risques pour les autres résidents, le personnel et les autres animaux présents dans l'établissement,

- l'animal doit être à jour de ses vaccinations.

Ces deux dernières conditions doivent être attestées, par écrit, par un vétérinaire.

Si l'une de ces conditions précitées n'est plus remplie, votre famille ou votre représentant légal s'engage par écrit à reprendre l'animal.



### VOTRE LINGE

A l'entrée, un trousseau devra être fourni et renouvelé, autant que nécessaire.

L'établissement assure le marquage du linge personnel du résident. Le linge est entretenu soit par la blanchisserie de l'E.H.P.A.D. d'Aigueperse à l'exception du linge délicat (laine ou type Damart) soit par la famille. L'E.H.P.A.D. fournit le linge de toilette ainsi que le linge hôtelier.

### SALON DE COIFFURE - ESTHETIQUE

Un salon de coiffure est à votre disposition des résidents, un coiffeur est présent tous les lundis et mardis matin.

Cette prestation est incluse dans le prix de journée.

Ce salon est mis à disposition des familles qui souhaitent coiffer leur parent.



L'esthétique est assurée le jeudi après-midi par l'animatrice et le personnel des unités d'hébergement.

### VOTRE COURRIER, LE TELEPHONE ET VOS VISITES

Le courrier est distribué chaque jour par le personnel.

### VOS SORTIES OU ABSENCES

Vous êtes libre d'aller et venir. Toutefois, il vous sera demandé d'informer le service de votre absence.

Les communications téléphoniques peuvent être prises au niveau du service, cependant une ligne particulière, en chambre, peut être installée en accord avec l'opérateur de votre choix.

Les heures de visites sont libres.

### VOS BIJOUX ET OBJETS DE VALEUR

L'établissement n'est pas responsable en cas de perte ou de vol d'objet de valeur (cf Contrat de séjour).



# ACTIVITES ET ACCOMPAGNEMENT

## VOS ACTIVITES

### ANIMATION

L'ensemble du personnel et une animatrice sont chargés de l'animation au quotidien.



L'animatrice chaque matin rencontre les résidents pour un contact relationnel individualisé.

Le résident a le libre choix d'organiser ses journées (repos, visite, promenade, sortie).

Outre ces animations, des spectacles, sorties en ville, sorties à thème en fonction des saisons, fêtes ponctuelles, concours de belote inter Maisons de Retraite, anniversaires, rencontres inter établissements sont proposés aux résidents.



Des ateliers gymnastique, éveil et communication, mémoire sont proposés.

Une bibliothèque est mise à votre disposition.

### PRISE EN CHARGE MEDICALE

Vous avez le choix de votre médecin traitant.

Vous restez libre de changer de médecin traitant à tout moment. Le médecin a une totale liberté de prescription des médicaments.

Une astreinte médicale commune avec l'E.H.P.A.D. d'Aigueperse permet une couverture médicale 24h/24h.

Vous avez le choix de votre lieu d'hospitalisation si besoin et de votre pharmacie (officine de ville).



## UN ACCOMPAGNEMENT PLURIDISCIPLINAIRE

### MISSIONS DES INFIRMIERES, AIDES SOIGNANTES ET AGENTS DES SERVICES HOSPITALIERS

Sous l'autorité du Cadre de Santé en collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire de l'EHPAD, l'infirmier(e) contribue dans le respect des règles professionnelles à la qualité de l'accueil et du séjour du résident, tant au niveau de vie au quotidien que des soins et participe à la sauvegarde de son autonomie physique et psychique.

L'Aide-Soignant(e) ou l'Aide Médico Psychologique, sous la responsabilité et en collaboration de l'infirmier(ère), répond aux besoins de confort et de sécurité du résident dans le respect de ses compétences.

L'Agent des Services Hospitaliers, sous la responsabilité et en collaboration de l'infirmier(ère) et de l'aide médico psychologique, assure le confort du résident en effectuant les activités d'hôtellerie et les actes d'aide à la vie courante.

Ces professionnels adaptent leur accompagnement aux demandes et aux habitudes de vie (sa culture, ses choix) du résident.

### UNE ETHOLOGUE

Avec le chien RAYA, éduqué et sous contrôle de son maître. L'éthologue intervient une journée par semaine auprès des résidents pour les accompagner, les stimuler, favoriser l'éveil et la communication.



### UNE PSYCHOLOGUE

La psychologue assure un soutien psychologique aux résidents et leur famille, dans le cadre de différentes problématiques (souffrances morales, entrée en institution, problématique de deuils, solitude, fin de vie, troubles de la mémoire, troubles cognitifs).

### UNE PSYCHOMETRICIENNE

La psychomotricienne s'inscrit dans une pratique qui repose sur le lien et l'harmonie entre le psychisme et le corps. Elle participe au maintien de l'autonomie physique et psychique ainsi qu'à l'adaptation à l'environnement.





# VOS INTERLOCUTEURS

## VOS INTERLOCUTEURS



### CONSEIL D'ADMINISTRATION

*Président & Maire d'Effiat*  
M. Marc CARRIAS

*Représentant de la Commune*  
M J.PERROT  
M.JJ. BIGAY

*Personnes qualifiées*  
M.J VIALLEFOND

*Représentants des Résidents*  
Mme POUZADOUX

*Représentant du Conseil Général*  
Mme CUZIN Catherine  
M BOILON Claude

*Médecin Coordonnateur*  
Dr H. DELAUME

*Représentant du Personnel*  
Mme C.CHATARD

### CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

*Représentants du Conseil d'Administration*  
Mme A PIRONON  
M. JJ. BIGAY

*Représentant du Personnel*  
Mme C.CHATARD

*Représentants des familles*  
Mme E. MOREAU  
Mme G.SAUVADET  
Mme M.BLAISE

*Représentant des Résidents*  
Mme FERRY